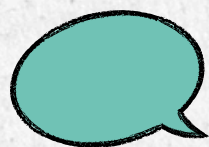




Informations à la population

Janvier 2025

SUPPRESSION DES CONTENEURS MOLOK VERRE ET PAPIER/CARTON EN 2025

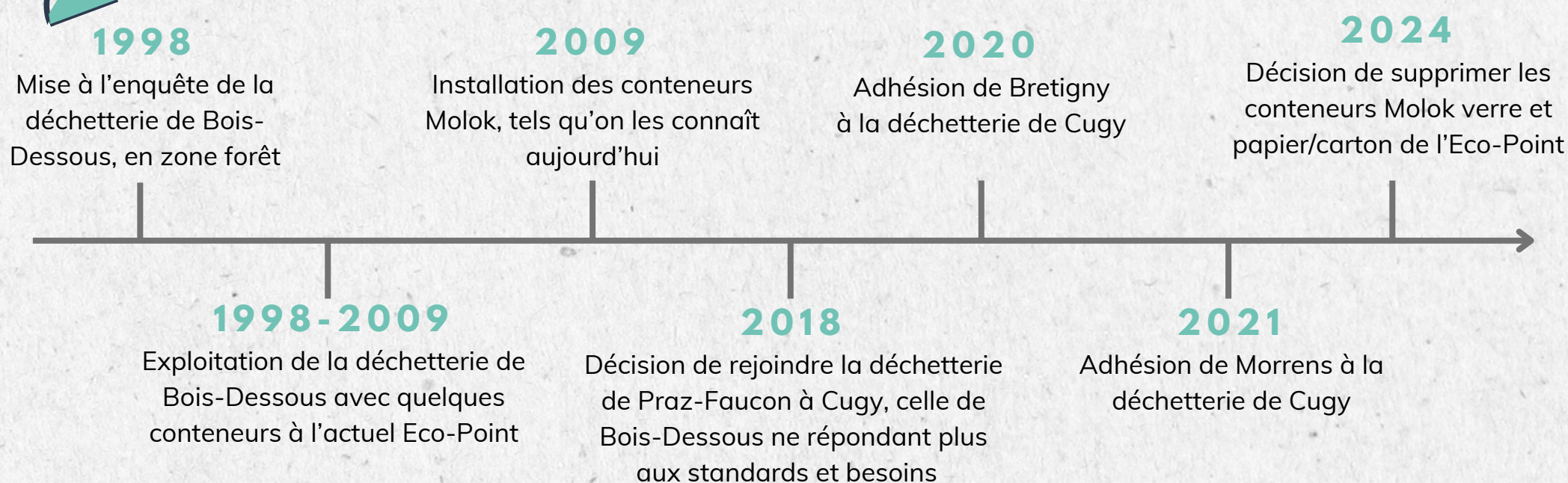


PRÉAMBULE

En fin d'année, l'annonce de la décision de la Municipalité de supprimer les conteneurs Molok verre et papier/carton dès 2025 a suscité des réactions, dont une pétition qui nous a été remise le 5 décembre 2024. Après avoir rencontré une délégation des pétitionnaires le 13 décembre, la Municipalité s'est laissé un temps de réflexion avant de donner réponse à la pétition et confirmer sa décision. Consciente que certaines questions peuvent également préoccuper l'ensemble de la population, la Municipalité souhaite par ce message, d'une part éclaircir les raisons de cette décision et d'autre part, répondre à certaines inquiétudes des citoyennes et citoyens.



HISTORIQUE



En premier lieu, il nous semble nécessaire de faire un petit rappel historique de la gestion des déchets sur notre territoire communal, notamment pour les personnes récemment domiciliées à Bretigny-sur-Morrens.

Jusqu'en 2009, date d'installation des conteneurs Molok à l'Eco-Point, les habitant.e.s se rendaient en lisière de forêt (Bois-Dessous) pour amener certains de leurs déchets, excepté les ordures ménagères et les déchets courants qui étaient récoltés à l'emplacement de l'Eco-Point actuel. En 2009, la Municipalité a décidé de moderniser quelque peu la situation en installant les conteneurs semi-enterrés de type Molok, tels qu'on les connaît aujourd'hui, tout en continuant d'exploiter la déchetterie Bois-Dessous pour les encombrants, le bois, le plastique, la ferraille, les déchets verts, etc.

En 2018, la situation ne répondant plus aux exigences cantonales et aux besoins de la population, le Conseil général a validé la proposition de la Municipalité de rejoindre la déchetterie de Cugy. La conservation des conteneurs Molok verre et papier/carton sur le territoire communal ne figurait pas dans les conclusions du préavis soumise au vote du Conseil général et ne constituait donc pas une condition formelle à cette adhésion. A la suite de cette décision, une convention réglementant les accès et les coûts a été signée avec la Commune de Cugy en 2019. L'adhésion de notre Commune à la déchetterie de Praz-Faucon est effective depuis le 1er janvier 2020 et celle de Morrens depuis 2021.

En 2024, la Municipalité actuelle a décidé de supprimer les conteneurs Molok verre et papier/carton pour les raisons évoquées ci-après.

POURQUOI SUPPRIMER LES CONTENEURS VERRE ET PAPIER/CARTON DE L'ÉCO-POINT ?

1

Economie des coûts annuels

L'implantation des conteneurs Molok sur notre territoire communal génère des coûts récurrents :

- Frais de collecte et transports des déchets
- Traitement des déchets
- Maintenance des conteneurs, liée à la gestion électronique des accès
- Entretien, nettoyage et réparations (toujours plus conséquentes) des conteneurs

Ces frais s'ajoutent à notre participation financière annuelle à la déchetterie de Cugy, qui comprend également les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement de ce type de déchets.

Il s'avère donc que depuis 2020, notre Commune paie à double des frais de transport et de traitement des déchets verre, papier et carton.

2

Tri des déchets

La déchetterie de Praz-Faucon dispose de plus de 55 possibilités de tri, en plus du verre, du papier et du carton, garantissant ainsi un meilleur impact écologique.

Un espace est également consacré à la récupération d'objets pouvant être réutilisés (vaisselle, jouets, appareils ménagers, etc.)

Le personnel est là pour vous aider dans votre tri.

3

Taxe déchets

Selon le droit fédéral et cantonal, les frais liés à l'élimination des déchets doivent être exclusivement financés par la taxe, selon le principe du pollueur-payeur et ne peuvent être couverts par le biais de l'impôt.

Le taux de couverture exigé par la Loi fédérale sur la protection de l'environnement est fixé à 100%, ce qui signifie que l'entier des montants perçus par le biais de la taxe déchets doit couvrir les frais engendrés par la gestion des déchets. Actuellement, le taux de couverture de notre Commune est d'environ 80%, ce qui ne sera plus autorisé avec le nouveau plan comptable exigé par le Canton (MCH2) et auquel nous devons impérativement adhérer d'ici 2027. A noter que ces informations sont parvenues à la Municipalité après sa décision en 2023 de baisser la taxe déchets de CHF 120.- à CHF 110.- dès 2024.

A titre indicatif, pour couvrir le 100% des frais liés aux déchets, le montant de la taxe forfaitaire devrait aujourd'hui se situer au minimum à CHF 140.- en conservant les conteneurs Molok verre et papier/carton dans notre Commune.

La Municipalité doit donc trouver des solutions d'économie, afin de limiter au maximum la charge pesant sur les habitant.e.s., tout en respectant à terme le taux de couverture de 100% évoqué plus haut.



RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS DE LA POPULATION

Je devrai effectuer des trajets supplémentaires pour me rendre à la déchetterie de Cugy.



Dans la mesure du possible, nous invitons les habitant.e.s à concilier les trajets à la déchetterie avec d'autres déplacements.

Se rendre à Praz-Faucon permet de trier non seulement le verre, le papier et le carton, mais également bien d'autres déchets !

Nous tenons également à souligner que les habitant.e.s de Cugy et de Morrens procèdent ainsi depuis plusieurs années.



Je n'ai pas de véhicule. Comment faire ?

Notre Commune ne disposant ni de services tels que médecins, dentistes, ni de commerces, les personnes n'ayant pas de véhicules s'organisent déjà pour ce type de déplacements.

Par ailleurs, il existe des services privés, proposant des ramassages directs (voir dans les contacts utiles ci-après).

Toutefois, comme nous avons déjà pu le constater lors de la crise sanitaire du COVID-19, nous sommes convaincus que les habitant.e.s de notre village sauront faire preuve de solidarité et trouveront des solutions, afin de s'entraider pour de tels trajets.



Je devrai faire coïncider ma vie privée avec les horaires d'ouverture de la déchetterie de Cugy.

Excepté les lundis et dimanches, la déchetterie de Cugy est accessible tous les jours et offre des horaires étendus.

De plus, nous rappelons que les conteneurs à ordures ménagères, ainsi que le petit compost resteront à Bretigny-sur-Morrens et seront toujours en libre accès de 7h00 à 20h00.

Je ne peux me rendre à la déchetterie de Cugy pour des raisons de santé. Que puis-je faire ?



Depuis notre adhésion à la déchetterie de Cugy, la Municipalité propose un service gratuit d'aide pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui ne disposent pas d'un soutien possible dans leur entourage.

Sur demande écrite et motivée (pour éviter les abus), la Municipalité examine les situations au cas par cas et propose des solutions adaptées.

Que vont devenir les conteneurs Molok ?



La suppression concerne uniquement les conteneurs destinés au verre et au papier/carton et sera effective au 31 mars 2025.

Les conteneurs à ordures ménagères resteront, ainsi que ceux destinés au petit compost et à la récupération des textiles usagés.

Des places de stationnement supplémentaires seront aménagées. Elles seront notamment utiles lors de location de la grande salle ou lors de manifestations.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Changement d'habitudes



La Municipalité est consciente que sa décision entraînera un changement d'habitudes pour une partie de la population et nécessitera un temps d'adaptation. A noter que certain.e.s habitant.e.s profitent déjà depuis 2020 des nombreux services de la déchetterie de Cugy et que depuis notre annonce, nous constatons une nette baisse des dépôts de verre et de papier/carton. Beaucoup parmi vous ont donc déjà adopté de nouvelles habitudes, ce que nous saluons !

Attention au littering !



Pour rappel, la caméra de surveillance installée début 2024, vise à lutter en priorité contre la dépose sauvage des déchets et l'utilisation de sacs non taxés.

Les conteneurs à ordures ménagères, ainsi que ceux destinés au petit compost étant maintenus à l'Eco-Point, ce type d'infractions sera toujours sanctionné.



D'autres questions ?

La Municipalité se tient bien entendu à disposition pour toutes les questions auxquelles nous n'aurions pas répondu.

Merci d'adresser vos demandes par écrit :

Adresse postale

Administration communale
Rue du Village 3b
1053 Bretigny-sur-Morrens

Adresse courriel

administration@bretigny.ch

A noter que la réponse complète à la pétition est disponible sur notre site internet www.bretigny.ch/gestion-des-dechets

Mesure sociale pour les familles



Afin d'alléger les charges pesant sur les familles, la Municipalité a décidé, dès 2025, de faire un geste en diminuant de 50% le montant de la taxe déchets pour la tranche de population âgée de 18 à 25 ans en formation.

Ces coûts, en général supportés par les parents, peuvent représenter un montant important pour les familles ayant plusieurs enfants majeurs en formation. Cette mesure sociale, financée par l'impôt, permettra aux familles concernées de diminuer quelque peu leurs charges.

L'action est ciblée aux jeunes en études ou apprentissage et la réduction ne sera accordée que sur présentation annuelle (délai au 31 octobre) d'une attestation d'études.



Contacts utiles

Oust Sàrl

www.oust.ch
026 588 00 06
info@oust.ch

Jo-Service

www.jo-service.ch
079/842 21 59
jo.service.morrens@gmail.com

CMS (Centre médico-social)

www.cms-vaud.ch
0848 822 822

Service d'aide à la famille

Mme Anne-Lise Bussard
076 423 45 47